Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Gestion du loup dans le canton de Vaud : bilan positif des mesures de prévention

La mise à disposition de neuf bergers accompagnés de 17 chiens de protection a permis de contenir les attaques du loup en 2008. La politique de prévention contre les grands carnivores mise en place par la cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement porte ainsi ses fruits, non seulement pour le loup mais également pour les lynx : au cours de l'hiver 2007/2008, seuls huit lynx ont été comptés sur territoire vaudois, soit trois de moins que deux ans auparavant.

En juin dernier, Mme Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat en charge du Département de la sécurité et de l'environnement, a formé un groupe de coordination comprenant des représentants des milieux agricoles, des organismes de protection de la nature, des éleveurs et des scientifiques. Ce groupe a, en autres tâches, participé activement à la recherche de solutions pour réduire les problèmes pouvant survenir entre les activités humaines et la présence du loup.

Lors de l'été 2008, plus de la moitié des quelques 8'000 ovins estivant dans les Alpes vaudoises ont fait l'objet de mesures de prévention des attaques du loup grâce à neuf bergers accompagnés de 17 chiens de protection financés par la Confédération. Au total, 34 moutons ou chèvres ont été victimes du loup en 2008 dont 7 dans des troupeaux non protégés et 27 dans un troupeau de plus de 800 moutons de la région du Muveran, un territoire particulièrement difficile à protéger car vaste et très escarpé. A titre de comparaison, un loup consomme en moyenne annuelle 2500 kg de viande, soit l'équivalent de 25 cerfs ou de 100 moutons.

A ce jour, les animaux de rente tués par le loup ont tous été expertisés et le dédommagement payé par la Conservation de la faune et l'Office Fédéral de l'Environnement.

Le groupe de coordination poursuivra ses travaux en 2009. Des mesures de protection supplémentaires seront testées pour l'alpage de la région du Muveran et d'autres alpages à moutons et à chèvres seront protégés par des bergers et des chiens de protection, ce dispositif étant entièrement financé par la Confédération.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 19 janvier 2009

Jacqueline de Quattro, cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement, 021 316 45 00 Sébastien Sachot, Conservateur de la faune, 021 557 86 30